

Département du Val d'Oise - Arrondissement de Sarcelles

SIECCAO**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****Séance du jeudi 2 juillet 2026**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
32	24	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture de Sarcelles
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 2 juillet à 19h30, le Comité Syndical du S.I.E.C.C.A.O. s'est réuni à la Mairie de Luzarches, sous la présidence de Monsieur SABATIER Alain, Président du SIECCAO, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués le 25/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège du SIECCAO le 26/06/2026.

Présents : M. SABATIER Alain, Président du SIECCAO, M. DUPUIS Christophe, M. VINCENT Patrick, M. SOLER Patrick, M. MANSOUX Michel, M. DUFLOS Jérémy, M. GAY Jean-Paul, M. GUEDON Eric, Mme BOCOBZA Sylvie, M. GRANZIERA Gilles, M. GAILDRAT Olivier, M. MARCOT Philippe, M. SARAGOSA Sylvain, M. COLLOBER Ernest, M. PIERDON Rodolphe, M. DESHAYES François, M. COSSARD Thierry, M. RIHET Jean-Louis, Mme KERNEL Florence, M. BENSEA Sébastien, Mme LE JAN Muriel, M. TORDJMANN Thomas, Mme PESLERBE Sylvie, M. LEBRET Claude.

Excusés ayant donné procuration : M. FALLOT Frédéric à M. COSSARD Thierry, M. BRICHE Etienne à M. SOLER Patrick, M. ROUCHE Philippe à M. MANSOUX Michel.

Excusés : M. BIZERAY Jean-Jacques, M. FABRE Jacques, M. BROCHARD Alain, M. MORELL Jean, M. HERBIN Olivier.

Absents : M. KUDLA Dominique, M. MAGNIER Philippe, Mme MALAQUIN Chantal.

Invités : Mme MULLER Sabine, M. SAKAYAN Marc, M. MICHEL Vincent, M. D'ALBOY Géraud.

A été nommé secrétaire : M. MANSOUX Michel

D7-06-2026
DESIGNATION D'UN DELEGUE LOCAL DES ELUS POUR LE COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) POUR LA DUREE DU MANDAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-33 ;

Vu l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983 ;

Vu la délibération n° D3-09-2012 relative à l'adhésion au CNAS ;

EXPOSE

Accusé de réception en préfecture
095-200092054-20260702-D7-06-2026-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

Le Comité National d'Action Sociale (CNAS) est un organisme paritaire et pluraliste créé en 1967.

Il propose une offre complète et évolutive de prestations en vue d'améliorer les conditions matérielles et morales des agents de la fonction publique territoriale et de leur famille par le biais d'aides diverses (tickets CESU, prêts, séjours vacances, Noël des enfants etc.).

Chaque organisme adhérent désigne 2 délégués de façon paritaire (1 élu et 1 agent). Ils sont les représentants du CNAS auprès de leur structure, qu'ils représentent en retour au sein des instances du CNAS.

Les délégués siègent à l'assemblée départementale annuelle afin de :

- Faire des propositions d'évolution de prestations ;
- Donner un avis et émettre des vœux sur les orientations de l'association ;
- Informer les agents et l'autorité territoriale des modifications adoptées par l'assemblée générale du CNAS ;
- Procèdent à l'élection des membres du bureau départemental et des membres du conseil d'administration du CNAS (et peuvent être candidats à ces deux fonctions).

Pour les collectivités territoriales :

- Le délégué local des élus est désigné par l'organe délibérant parmi ses membres ;
- Le délégué agent est un agent éligible aux prestations du CNAS.

Le présent rapport a pour objet d'inviter l'Assemblée Délibérante que constitue le Comité Syndical à procéder à la désignation du délégué local des élus pour le CNAS.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **DESIGNE** Monsieur Alain SABATIER en qualité de délégué local des élus au sein du CNAS pour la durée du mandat.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme : le 06/07/2026

Monsieur Alain SABATIER, Président du SIECCAO
de séance



Monsieur Michel MANSOUX, Secrétaire

